

**ASSOCIATION FRANÇAISE  
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

**Assemblée générale  
4 juin 2015**

Le jeudi 4 juin 2015 s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association française pour la recherche en droit administratif, à 17h, Auditorium André Malraux, Université Lyon 3, 16 rue Rollet, 69008 Lyon.

## **I – Rapport d'activité 2014-2015**

La Présidente prend la parole et dresse le rapport d'activité 2014-2015.

### **I.1 Adhérents et adhésions**

Après 9 années d'existence, le nombre d'adhérents à l'AFDA se situe aux environs de 100 adhérents, incluant les inscriptions pour le colloque de Lyon.

Comme il en est depuis l'origine, la composition de notre association est très largement dominée par le public universitaire (qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs ou de doctorants). Mais un certain nombre de soutiens non universitaires sont à signaler.

Evoquant un dernier point matériel, la présidente indique qu'elle reçoit de temps à autre des demandes de confirmation de ce qu'une adhésion est bien enregistrée ou une cotisation encaissée. Il est vrai que l'association n'accuse pas automatiquement réception des adhésions et cotisations. Le travail bénévole du trésorier est en soi suffisamment prenant pour qu'il ne lui soit pas demandé une telle chose. Il convient donc de considérer l'encaissement du chèque de cotisation, attesté par les relevés de compte bancaire, comme valant adhésion ou renouvellement de l'adhésion. Il convient aussi d'être patient car le trésorier ne passe pas tous les jours à l'Institut Cujas relever les chèques et les encaisser. Un certain laps de temps peut donc s'écouler entre l'envoi d'un chèque et son encaissement.

### **I.2 Site internet et outil de diffusion**

La présidente rend une nouvelle fois hommage au travail efficace et enthousiaste de Monsieur Didier Girard, qui gère le site de l'AFDA depuis les origines. Grâce à ses efforts, à des mises à jour très régulières qui permettent notamment de recenser la plupart des manifestations scientifiques portant sur le droit administratif en France, le site de l'AFDA est aujourd'hui un outil complet.

La lettre d'information sur toutes les manifestations à venir en droit administratif est régulièrement diffusée et on remarque son caractère très complet. Cette lettre est préparée par Didier Girard que nous remercions encore.

Evidemment, plus le site contiendra d'informations utiles, plus il sera visité. Le président renouvelle pour cela ses appels antérieurs à une communication à l'AFDA de tout ce qui, dans la vie des laboratoires de droit administratif, est susceptible d'intéresser la communauté des administrativistes (séminaires, colloques, conférences, soutenances de thèses, etc).

Didier Girard nous quitte cette année, puisqu'il est appelé à des fonctions universitaires. C'est Monsieur Laurent Pouvreau, élève avocat et lauréat de l'Université Panthéon-Assas, qui est en train d'assurer la succession et auquel on souhaite la bienvenue.

### **I.3. Les activités**

S'intéressant ensuite au bilan de l'année écoulée (2014-2015), la présidente constate qu'il marque le maintien des diverses activités lancées progressivement par l'AFDA depuis sa création en 2006. Il s'agit du 9<sup>e</sup> colloque de juin, du 7<sup>e</sup> Printemps de la jeune recherche, du 9<sup>e</sup> prix de thèse de l'AFDA, du deuxième prix Rivero décerné en collaboration avec l'AFDC, du 8<sup>e</sup> colloque d'automne.

Tout d'abord, la RFDA a publié dans son numéro 1 de 2015, les quatre contributions du 6<sup>e</sup> Printemps de la jeune recherche qui s'était tenu l'an passé à Paris et consacré à Roger Bonnard. La présentation en a été faite par Norbert Foulquier.

En décembre 2014 s'était tenue à Poitiers notre journée d'études sur *l'Utilisation du domaine public*.

Autre publication, les actes du colloque de Paris 2015 sur *Les procédures administratives* sont parus début 2015 dans la collection Thème et commentaires chez Dalloz.

L'AFDA va par ailleurs décerner son prix de thèse 2015, dont la remise aura lieu postérieurement à l'Assemblée générale, et ici même.

Cette année, il y a eu 17 candidatures : 1 Poitiers ; 1 Lyon 3 ; 2 de Toulouse, 1 Toulon, 1 Montpellier, 2 Pau ; 1 Paris I ; 2 Bordeaux ; 3 Paris II, 1 Aix, 1 Nantes.

Ces candidatures émanent de toute la France (Paris: 4 ; Province: 13 ;Facultés différentes: 12)

Le jury réuni pour attribuer ce prix était composé de Monsieur le professeur Didier Truchet (Président), Mesdames les professeurs Sylvie Caudal et Caroline Chamard-Heim, Messieurs les professeurs Gweltaz Eveillard, Michel Degoffe, Martin Collet et Simon Gilbert. La présidente les remercie de leur disponibilité et du soin apporté à la détermination du lauréat 2015. La présidente remercie tout particulièrement Simon Gilbert d'avoir organisé le déroulement de ce prix.

Réuni fin mai mai dernier, le jury a couronné la thèse de **Monsieur Benoît Schmaltz, sur *Les personnes publiques propriétaires, sous la direction de Monsieur le Professeur Jean-François Sestier et soutenue à l'Université Jean Moulin Lyon 3***

Le succès rencontré par les premières éditions du Printemps de la Jeune Recherche à Montpellier, Bordeaux, Grenoble, Toulouse, Strasbourg et Paris a permis de poursuivre cette intéressante initiative. La présidente remercie le Professeur Benoît Plessix d'avoir pris en charge une fois encore l'organisation de la sélection des candidatures pour le 7<sup>ème</sup> Printemps de la jeune recherche, consacré hier à Georges Vedel. Nous remercions le jury, composé des professeurs P. Delvolvé, Mathieu Doat, Hervé de Gaudemar et B. Plessix.

Il y a eu cette année 12 candidatures (principalement des ATER) : 2 Paris II, 3 Lyon, 2 Grenoble, 2 Lille, 1 Orléans, 1 Toulon, 1 Montpellier.

Nous avons lancé par ailleurs un nouveau prix de thèse. Le prix de thèse « Jean Rivero » sera délivré conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Il a pour objet de récompenser tous les deux ans une thèse de droit des libertés rédigée en langue française. C'est notre Secrétaire général, le Professeur Xavier Dupré de Boulois qui est chargé de son organisation en partenariat avec les membres de l'AFDC. La réunion du jury aura lieu le 30 juin.

- Il y a 19 candidatures provenant de 11 universités différentes (contre 14 candidatures pour le prix 2011-2012)

- le jury est composé pour l'AFDA des professeurs M. Doat, X. Dupré de Boulois, C. Ribot, et pour l'AFDC des professeurs X. Bioy, A. Levade, D. Rousseau

- La remise du prix s'effectuera au moment de la journée d'étude de l'AFDA de décembre prochain.

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser, voire aboutir, sans l'énergie et la disponibilité des membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement géographique, malgré les charges universitaires, le président souligne la permanence du

travail collectif. Grâce à des réunions et aux échanges électroniques incessants, chacun des membres du conseil d'administration a pu participer à la réflexion et à l'élaboration des projets ; chacun a également accepté d'assumer une part des tâches administratives et matérielles.

Plus spécialement, le président remercie au nom de l'AFDA tous ceux qui ont contribué aux différentes manifestations de l'année écoulée :

- Benoît Plessix pour l'organisation de la sélection des candidatures pour le 7<sup>ème</sup> Printemps de la jeune recherche
- Simon Gilbert pour l'organisation du prix de thèse 2015 ;
- Xavier Dupré de Boulois pour l'organisation du prix de thèse Rivero 2015 ;
- Antoine Claes pour nous avoir accueillis à Poitiers en décembre dernier ;
- Et SURTOUT nos collègues Sylvie Caudal, Caroline Chamard-Heim, et Hervé de Gaudemar pour l'organisation conséquente et magistrale du colloque de Lyon. Sont également remerciés l'ensemble des centres de recherche ayant contribué au financement et à l'organisation de cette manifestation (voir le rapport financier).

Quelques informations sur ce colloque. Il s'agit d'un colloque dont la quasi totalité est prise en charge par l'université qui nous accueille.

L'AFDA a pris en charge une partie des frais.

Seront particulièrement remerciés pour leur soutien financier :

- Les Universités de Lyon et plus particulièrement l'Université Jean Moulin Lyon 3 et son président, **Jacques Comby** ;
  - La faculté de droit et son doyen, **Franck Marmoz**
  - L'Institut d'Etudes Administratives et sa directrice Mme le professeur Caudal
  - L'EDPL (Equipe de droit public de Lyon) et son directeur **Philippe Blachèr**
  - L'Ecole doctorale de droit et ses directeurs successifs, **Pascale Deumier et David Deroussin** ;
  - L'ordre des avocats du Barreau de Lyon.
- 
- Côté « éditorial », l'AFDA remercie la RFDA en la personne de ses directeurs P. Delvolvé et P. Bon pour le soutien apporté à la publication de la jeune recherche et à la journée d'études de décembre. Notre nouvel éditeur, Dalloz, est également à l'honneur ici.

**Un mot de remerciement enfin à tous les intervenants, qui contribuent chaque année à la qualité des colloque de l'AFDA.**

Soumis au vote, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Comme chaque année, la présidente adresse des remerciements appuyés à Simon Gilbert, notre nouveau trésorier, pour la gestion des (maigres) ressources de l'association.

## **II – Rapport financier 2013-2014.**

Le président donne la parole sur le deuxième point de l'ordre du jour à Simon GILBERT, trésorier de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

### **1. Recettes.**

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres. La majorité des adhésions sont celles d'un montant de 30 euros ou, en raison du nombre d'étudiants adhérents, celles d'un montant de 10 euros, nombreuses dans les nouvelles adhésions ou dans les renouvellements d'adhésions ; quelques-unes sont de 75 euros (il s'agit des membres bienfaiteurs).

On note, cette année, 97 adhérents – même si les chiffres définitifs devraient être supérieurs car il manque certains documents d'adhésion annoncés mais non reçus ; ce chiffre est un peu plus faible que les années passées, où l'on oscillait entre 100 et 115 adhérents.

Quant aux laboratoires de recherches, dont le soutien est très précieux en raison de leur faculté de contribution [l'adhésion des personnes morales est de 250 euros], 5 ont adhéré, comme l'an dernier, et l'un d'entre eux devrait adhérer très prochainement (Bordeaux).

Au jour du 4 juin 2015, le solde du compte courant de l'Association – en intégrant les chèques des adhésions qu'ont pas été déposés à la banque, s'élève à **7447 euros**.

Ce montant n'intègre pas certaines autres dépenses (1000 euros pour le prix de thèse, fonctionnement du site Internet [environ 112 euros] et environ 3300 EUROS qu'il convient de surajouter à l'avance de 2000 euros, déjà versée, ainsi que 1000 euros pour financer la publication des actes du colloque de Poitiers tenu en décembre dernier.

On peut noter que l'essentiel des adhérents cotisent au moment du colloque annuel de juin, alors que l'AFDA doit participer au financement de la journée de décembre et engager des dépenses importantes dès avril/mai pour l'organisation du colloque annuel. Le trésorier attire l'attention sur la nécessité de payer sa cotisation annuelle dès les mois de septembre-octobre.

### **2. Dépenses**

Outre les dépenses susvisées (**dîner, prix de thèse et publication des actes du colloque de décembre**), on note diverses dépenses courantes, liées à l'organisation du prix de thèse (repas et train (267,50 euros pour le repas euros et 143 pour le train [Gweltaz Eveillard]) - soit un total de **410,50 euros** -, d'achat de fournitures (enveloppes: 608, 15 euros pour le colloque de décembre [déjà payé en octobre 2014), d'assurance (MACIF : 352,02 euros ; payé en avril 2015) ou de fonctionnement du site internet (Gandi.net : 28,80 euros + 84, 00 euros, soit : 112,80 euros ; **à payer en juin 2015**).

Une fois que ces dépenses auront été prises en charge, **il devrait rester environ 2020 euros.**

S'agissant du colloque de Paris organisé par Lyon 3, un système de financement identique à celui utilisé pour les colloques de Nancy, Montpellier, Bordeaux, Grenoble et Toulouse et Strasbourg a été utilisé. Il s'agit essentiellement d'une contribution financière du centre de recherche d'accueil du colloque.

Soumis au vote, le rapport financier est accepté à l'unanimité.

### **III – Présentation du programme d'activités 2015-2016**

Les projets ne manquent pas pour l'avenir.

La journée d'études de décembre se déroulera à Paris sur le thème de la thèse en droit administratif

Le colloque de juin 2016 aura lieu à Clermont-Ferrand sur un thème à définir.

Le colloque de juin 2017 aura lieu à Rennes sur le thème des méthodes.

Le 8<sup>ème</sup> printemps de la recherche (2016) sera consacré à

### **IV. Questions diverses**

Aucune question diverse n'est soulevée

La séance est levée à .